

## Protection collective

Supprimer la source sonore, sinon :

- 1 Capoter la machine ou la source sonore
- 2 Limiter la propagation
- 3 Isoler le poste de travail
- 4 Réduire le temps d'exposition



## Réglementation

**80dB(A)**

Port conseillé des protections auditives et suivi médical régulier.

**85dB(A)**

Port obligatoire des protections auditives et suivi médical régulier.



**87dB(A)**

Limite d'exposition en tenant compte de l'atténuation des protections auditives.

La surdité liée au bruit peut être reconnue en maladie professionnelle

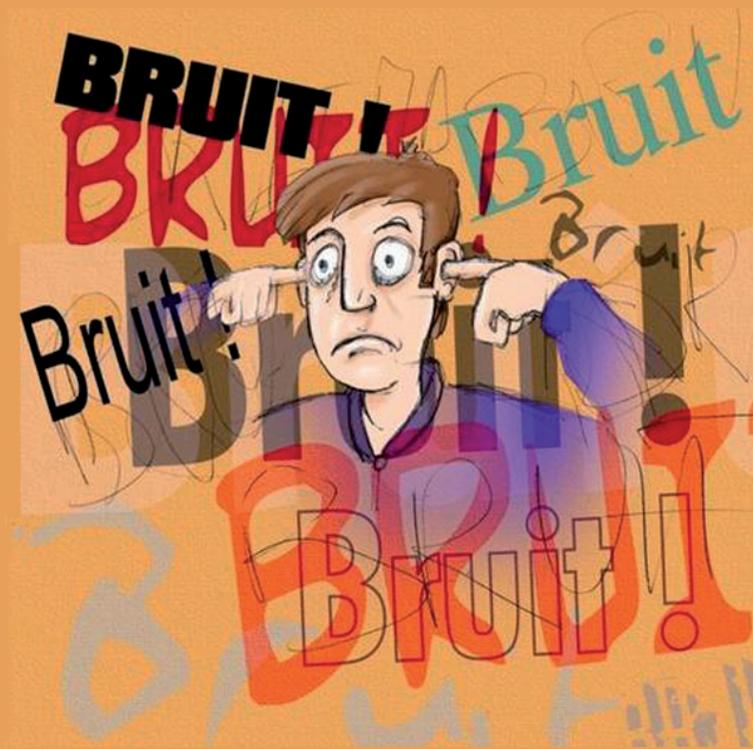
## Protection individuelle



Le port permanent du protecteur auditif individuel pendant toute la durée d'exposition au bruit est indispensable. Le retirer 1 heure par jour suffit à faire baisser son efficacité de 70%.

N'oubliez pas que l'on peut être exposé au bruit en dehors du travail (jardinage, bricolage, concert...)

Pour toute question concernant votre santé au travail, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail !!!



# ATTENTION

# DANGER

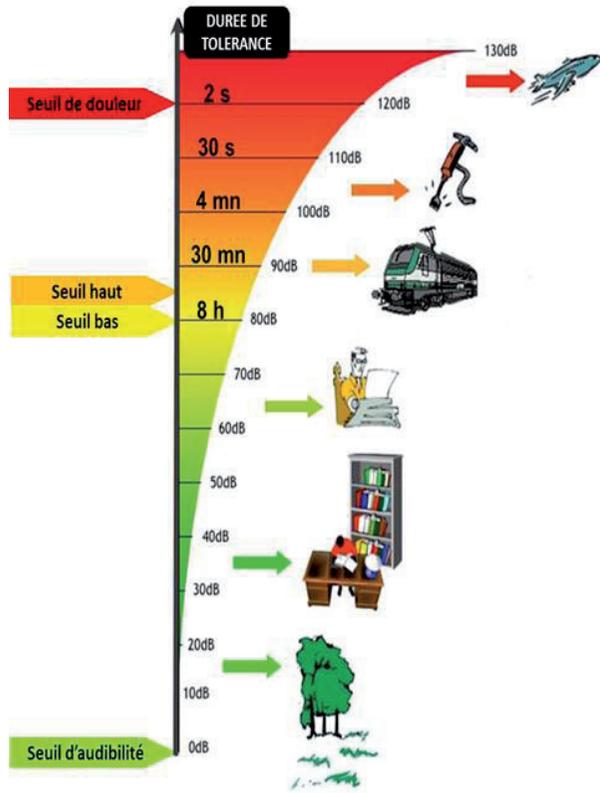


REseau Santé au Travail  
d'Entreprises de Vendée

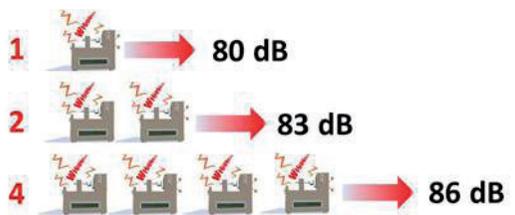
Impasse Newton - CS 80267  
85007 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tél. 02 51 37 06 68

[www.restev.fr](http://www.restev.fr)

# Intensité du Bruit

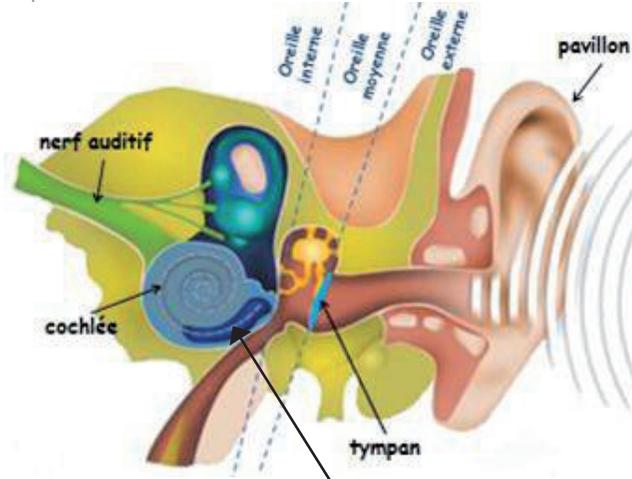


**Si vous devez élever la voix pour parler à un collègue situé à 1 mètre, votre environnement est probablement trop bruyant.**



Le bruit augmente de **3 dB** chaque fois que son énergie **double**.

# Lésions irréversibles de l'oreille



### Les cellules ciliées de l'oreille interne

Avant

Cils intacts

Après

**Irréversible**

Cils détruits

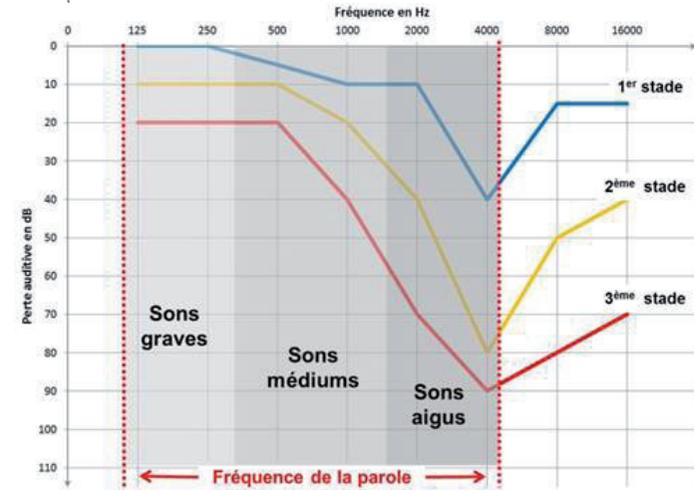
« Tant que l'on ne ressent pas de troubles de l'audition, ce n'est pas la peine de s'inquiéter du bruit »

**FAUX**

La surdité professionnelle évolue sans que l'on s'en aperçoive. Lorsque les troubles deviennent perceptibles, l'audition est déjà très altérée.



# Perte auditive progressive



**1<sup>er</sup> stade :**  
Le sujet ne se rend pas compte de sa perte auditive car les fréquences de la parole sont peu touchées.

**2<sup>e</sup> stade :**  
Les fréquences aiguës de la conversation sont touchées. Le sujet devient « dur d'oreille ». Il ne comprend plus distinctement ce qui se dit.

**3<sup>e</sup> stade :**  
La surdité est profonde et irréversible !

# Autres effets du Bruit



**Le bruit sur votre lieu de travail représente peut-être un risque pour votre santé !**